



Pour bénéficier du service restauration scolaire, vous devez au préalable compléter le dossier unique d'inscription pour l'enfant concerné.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les services de la Mairie

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____

Né le : _____ Sexe : M F

Ecole : J.LAROCHE NARCISSES GENETS P.PUEL

INSCRIPTION

Je renouvelle à l'identique l'inscription de mon enfant : oui non

OU

Je modifie ou je crée l'inscription de mon enfant avec le mode de réservation suivant:

Réservation annuelle : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Ponctuelle

ALLERGIES ALIMENTAIRES :

OUI Mon enfant souffre d'allergie alimentaire. Certificat médical à joindre.

Un protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est-il mis en place ? OUI NON


NON Mon enfant ne souffre pas d'allergie alimentaire.



Repas alternatif : Oui Non

Si oui : Repas sans viande de porc

Repas sans viande

 Le choix du repas est valable pour toute l'année scolaire en cours.

Signature :

INFORMATIONS

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION et de RÉSERVATION :

Une fois le dossier unique d'inscription dûment renseigné, vous avez le choix entre **2 modes de réservations** pour la restauration scolaire : la **réservation annuelle** ou la **réservation ponctuelle**.

Chacun de ces modes répond à des besoins ou des situations particulières :

Mode de réservation	Réservation Annuelle	Réservation Ponctuelle
Qui ?	Les enfants qui déjeunent toute l' année de façon régulière : toute la semaine, tous les lundis, etc.	Les enfants qui mangent de façon irrégulière.
Comment ?	En renseignant le tableau ci-dessus pour une réservation annuelle.	En réservant auprès du service restauration par : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Portail famille ▪ E-mail : enfance@onet-le-chateau.fr ▪ En mairie : permanence le mardi (journée) et mercredi (après-midi) ▪ Téléphone : 05 65 77 25 00
Quand ?	En début d'année ou à tout moment durant l'année scolaire en cours, en contactant le service de réservation.	Le mardi de la semaine qui précède la semaine ou mois réservé.
Modifications possibles ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mode de réservation : Le passage d'un mode de réservation à l'autre est possible à tout moment de l'année par simple demande écrite auprès du service de la restauration scolaire de la Ville d'Onet le Château. ▪ Réservations des repas : En cas d'imprévu, vous pourrez modifier votre réservation (annulation ou réservation supplémentaire) en prévenant le service de la restauration scolaire au plus tard le mardi précédent la semaine au cours de laquelle les repas sont réservés ou à l'aide du Portail Famille à votre disposition. <p>Toute modification de réservation intervenant hors de ces délais fera l'objet d'une majoration dans les conditions prévues ci-après.</p>	

2. TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} septembre 2019 (susceptibles d'évolution en cours d'année):

Facturation en fonction de votre Quotient Familial :	Prix du repas
1 - si montant < à 4 000 €	1,90 €
2 - si montant > à 4 000 € et < ou = à 8 000 €	2,24 €
3 - si montant > à 8 000 € et < ou = à 12 000 €	2,65 €
4 - si montant > à 12 000 € et < ou = à 17 000 €	3,23 €
5 - si montant > à 17 000 €	3,84 €
Adultes déjeunant dans les restaurants scolaires :	4,38 €
Repas servis en extérieur :	2,04 €
Majoration par repas appliquée pour tout repas consommé sans réservation préalable dans les délais prévus.	2,00 €
Tout repas réservé sera facturé sauf présentation d'un justificatif médical dans les 48 heures ou annulation au plus tard le mardi de la semaine précédente.	